



Fondation AFDU-Québec

**Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2022-2023,
Assemblée tenue le 26 octobre 2022, en suite de l'AGA de l'Association
prévvue pour 19 h,
Réunion virtuelle par Zoom.**

Étaient présentes ; Monique Villeneuve, Danielle V. Gagnon, Godelieve De Koninck, Michelle Gagnon-De Bellefeuille, Laurence Molinas, France Rémillard, Claire Deschênes, Vivian Carter, Thérèse Demers, et Marie-France Maranda

Absence motivée : Diane Laperrière et Debra Christiansen-Stowe

Procuration : Debra Christiansen-Stowe

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Après constat du quorum (ajusté sur le quorum de l'Association). La présidente salue les personnes présentes et introduit une nouvelle venue Marie-France Maranda qui a accepté de siéger au Comité des bourses.

2. Ouverture de l'assemblée :

À 19 h 31, elle déclare la session ouverte.

3. Nomination d'une secrétaire :

Elle demande à France Rémillard de prendre les notes et Danielle V. Gagnon présidera la rencontre.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sur proposition de Laurence Molinas appuyée par Michelle G. De Bellefeuille.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fondation tenue le 26 octobre 2021 :

Ce procès-verbal les membres l'ont reçu et jugé conforme. Il est adopté à l'unanimité sur proposition de Monique Villeneuve appuyée de Michelle Gagnon-De Bellefeuille.

6. Présentation du rapport de la présidente et ratification des actes des administratrices :

Tout comme pour le rapport de la présidente de l'Association, celui de la présidente de la Fondation sera déposé sur le site web de l'AFDU sous l'onglet ACTIVITÉS.

Les membres ont reçu le rapport de la présidente donc sa présentation s'est limitée à quelques points saillants.

Quand la présidente aborde le sujet du décès de Dre Suzanne Lemire, Danielle, V. Gagnon, propose que notre salle de rencontre au pavillon Lacerte de l'université Laval porte le nom salle Dre Suzanne Lemire. proposition appuyée par France Rémillard et adoptée à l'unanimité.

Danielle, V. Gagnon, propose que notre salle de rencontre au pavillon Lacerte de l'université Laval porte le nom salle Dre Suzanne Lemire. proposition appuyée par France Rémillard et adoptée à l'unanimité.

Quand elle aborde celui de nos archives, Claire Deschênes signale que la bibliothèque de l'Université d'Ottawa cumule les archives des femmes en sciences. Ses propres archives s'y trouvent. Il faudrait cependant que ces documents soient minimalement classés. Godelieve De Koninck explique qu'elle-même et Judith Sanschagrin s'étaient attelées à cette tâche, mais que ce classement représente une somme considérable de travail. Il est demandé qu'initialement une liste de ce qui existe soit dressée. Un sujet qui fera l'objet d'un suivi cette année. Les actes des administratrices sont ensuite entérinés sur proposition de Laurence Molinas.

7. Rapport de la trésorière :

La Trésorière, Diane Laperrière, est absente pour cause de maladie, c'est Vivian Carter qui livre les grandes lignes des États financiers préparés par la firme comptable, rapport déjà envoyé aux membres.

À la page 2 du rapport figurent les résultats de l'année financière terminée le 31 mars 2022.

Ils s'élèvent à 31 765 \$ + 500 \$ (bourse reçue tardivement)

Ce qui donne 32 265 \$.

Nos frais ont été de 39 633 \$ ce qui a produit un déficit des produits sur les charges de (7368 \$). Les revenus de placement ayant été de 14 515 \$ nous terminons l'année avec un léger surplus de 7147 \$.

L'évolution de l'actif qui est passé de 151 285 \$ à 158 432 \$ cette année.

Bilan : l'actif est constitué de ce montant + encaisse de 4452 \$ ce qui donne 161 682 \$

N. B. L'an dernier certaines bourses n'ont pas été attribuées. Elles seront remises cette année.

Les états financiers sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

8. Élections des administratrices :

En absence des Statuts et règlements de la Fondation, pour les élections, les modalités de l'Association sont retenues.

Deux administratrices doivent renouveler leur mandat. Cette année: Vivian Carter et Laurence Molinas.

La période de mise en candidature est ouverte.

Proposeure	Proposée	Acceptation\ refus
Danielle v. Gagnon	Vivian Carter	Accepte
Vivian Carter	Laurence Molinas	Accepte seulement pour 2022

9. Nomination des experts-comptables :

Même si la firme comptable a changé de nom, c'est la même professionnelle qui dresse nos États financiers.

Il est proposé par Vivian Carter secondée par Danielle V. Gagnon de reconduire la nomination de LG CPA pour le traitement de nos États financiers. Proposition adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20 :04

Rapport rédigé par F. Rémillard

Le 30 octobre 2022

Clôture de l'assemblée générale de la Fondation :

Vivian Carter,

2022-10-22